

Informations volontaires sur le produit basé sur le format d'une fiche de données de sécurité pour abrasifs organiques

1. Identification du produit et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

A24/2R-100X3.0X16.0-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252831156
A24/2R-115X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252831168
A24/2R-125X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252829414
A24/2R-150X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832578
A24/2R-180X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252831187
A24/2R-230X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252831204
A24/2S-100X2.5X16.0-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252919640
A24/2S-115X2.5X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832552
A24/2S-125X2.5X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832554
A24/2S-180X2.5X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832560
A24/2S-230X2.5X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832571
A24/2S-230X3.0X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66252832568
A46T-115X1.6X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66253371318
A46T-180X1.6X22.23-T42 FLX- SPEEDOFLEX	66253371319

1.2 Utilisation du produit

Abrasifs organiques pour la coupe de l'acier / du métal.

1.3 Coordonnées du fournisseur des informations volontaires sur le produit :

Société : Saint-Gobain Abrasives

Adresse : Rue de l'Ambassadeur
78700 Conflans Saint Honorine Cedex FRANCE
Téléphone : +33 (1) 34 90 40 00
E-mail: VPI.TW@saint-gobain.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

+33 (1) 34 90 40 00

2. Identification des dangers

Informations volontaires sur le produit basé sur le format d'une fiche de données de sécurité

Pour abrasifs organiques

2.1. Classification

N'est pas applicable

Les abrasifs sont des articles et non des substances ou mélanges dangereux selon la directive 1999/45 / CE au Règlement (CE) N ° 1272/2008.

Voir également les sections 8 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Les abrasifs sont des articles et non des substances ou des mélanges dangereux et aucun étiquetage n'est donc requis Selon la directive 1999/45 / CE ou le règlement (CE) N ° 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Pas connu.

3. Composition / informations sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classés selon 67/548 / CEE au Règlement (CE) Nr. 1272/2008 ou pour lesquels il existe une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire:

Substance	EC-N°	CAS-N°	REACH Registration N°	Conc. (%)	Classification acc. to Regulation (EC) N° 1272/2008 (CLP)		Classification acc. to Directive 67/548/EWC
					Hazard classes/ hazard categories	Hazard statements	

Pour le texte intégral des phrases H et R, voir section 16)

4. Premiers secours

Voir également les sections 8 et 16

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : impossible en raison de la forme du produit

Contact avec les yeux : impossible en raison de la forme du produit

Contact avec la peau : aucun effet nocif connu

Ingestion : peu probable, en raison de la forme du produit ; si nécessaire contacter un médecin

Note au médecin : Non disponible.

Informations volontaires sur le produit basé sur le format d'une fiche de données de sécurité pour abrasifs organiques

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non pertinent. Traitez de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO2 selon les matériaux environnants

5.2. Dangers particuliers résultant du produit

Des vapeurs toxiques peuvent apparaître. Utiliser un équipement de protection respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Les matériaux d'extinction doivent être choisis en fonction de la zone environnante

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

N'est pas applicable.

7. Manipulation et STOCKAGE

Suivez les instructions des fabricants de machines de découpe et les réglementations nationales pertinentes. Dans

De plus, respectez les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Avant de couper, il est recommandé d'effectuer une évaluation des risques et d'utiliser une protection individuelle

équipement en conséquence.

Valeurs limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques Gardez l'exposition aux composants suivants sous surveillance. (Respectez également les réglementations officielles régionales)

Limit value type (country of origin)	substance	EC-N°	CAS-N°	Occupational limit value				Peak limit	source, remark
				Long term		Short term			
				mg/m ³	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ (ppm)		

Remarque: de la poussière dangereuse du matériau de la pièce à usiner peut être générée pendant la coupe et / ou le ponçage opérations. Les réglementations nationales relatives aux valeurs limites d'exposition aux poussières doivent être prises en compte.

 <p>FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS</p>		<p>Reference / Product name: T42 FLX- SPEEDOFLEX Version/Revision: v1 Printing date: 22122020</p> <p style="text-align: right;">page 1 of 8</p>
--	--	---

Informations volontaires sur le produit basé sur le format d'une fiche de données de sécurité pour abrasifs organiques

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures de protection individuelle

8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire

(le type dépend de l'application spécifique et du matériau à broyer)

8.2.1.2. Protection des mains: porter des gants de protection

(le type dépend de l'application spécifique et du matériau à broyer)

8.2.1.3. Protection des yeux: porter des lunettes de protection ou un écran facial

(le type dépend de l'application spécifique et du matériau à broyer)

8.2.1.4. Protection auditive: utilisez une protection auditive

(le type dépend de l'application spécifique et du matériau à broyer)

8.2.1.5. Protection du corps: utiliser des vêtements de protection

(le type dépend de l'application spécifique et du matériau à broyer)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1 État physique: solide

9.2 Couleur: brun moyen à foncé

9.3 Solubilité dans l'eau: non

9.2. Autres informations

Non

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les disques minces abrasifs organiques sont stables lorsqu'ils sont manipulés ou stockés correctement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Les disques minces abrasifs organiques sont stables lorsqu'ils sont manipulés ou stockés correctement.

10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

À des températures supérieures à 250 ° C, des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent être générés.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucun effet toxicologique en cas d'inhalation ou d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau n'est connu.

Voir également la section 8.

12. Information écologique

12.1. Toxicité

Aucun effet connu.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun potentiel biodégradable connu.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucun potentiel connu.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun potentiel connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6. Autres effets indésirables

Aucun effet connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Produit

Suivez les réglementations nationales et régionales.

Les meules minces ne contiennent pas de cryolite et peuvent être éliminées comme des déchets non dangereux.

En raison des ingrédients et des propriétés, l'élimination en tant que déchet non dangereux (2000/532 / CE) est possible si aucune matière dangereuse n'est ajoutée aux abrasifs. (CEE - N ° 120121),

En raison des ingrédients et des propriétés d'élimination comme déchet dangereux (2000/532 / CE) (EWC - Nr. 120120)

13.2. Emballage

Suivez les réglementations nationales et régionales.

14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

 FEDERATION EUROPEENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS	 SAINT-GOBAIN	Reference / Product name: T42 FLX- SPEEDOFLEX Version/Revision: v1 Printing date: 22122020 page 1 of 8
---	---	--

Informations volontaires sur le produit basé sur le format d'une fiche de données de sécurité pour abrasifs organiques

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit

Aucune exigence d'étiquetage spécifique selon les directives CE respectives.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

Littérature et sources de données

Directive (1999/45/EC), amended by Regulation (EC) N°. 1907/2006.

Directive (67/548/EWG), amended by Directive 2009/2/EC.

REACH Regulation (EC) Nr. 1907/2006, amended by Regulation (EC) N° 552/2009.

Regulation (EC) N° 1272/2008, amended by Regulation (EC) N° 790/2009.

Directive 2000/39/EG, amended by Directive 2009/161/EC

Directive 75/324/EWG, amended by Regulation (EC) N° 219/2009.

Transport regulations according to ADR, RID und IATA.

Mentions de danger visées aux sections 2 et 3

Selon le règlement (CE) N ° 1272/2008:

H Sans objet Les abrasifs sont des articles et non des substances ou mélanges dangereux selon la directive 1999/45 / CE au Règlement (CE) N ° 1272/2008.

Selon la directive 67/548 / CEE:

R Sans objet

Les informations ci-dessus sont basées sur notre niveau actuel de connaissances et ne constituent pas garantie des conditions du produit. Les informations ne font partie d'aucun contrat

Accord. Il incombe à l'utilisateur de se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

Publié par : R&D Eibergen